



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Saint-Pie, le 24 septembre 2024 – Nous pouvons constater qu’il y a de plus en plus de désinformation qui circule sur les réseaux sociaux. Certains commentaires visent les élu(e)s, d’autres visent des employé(e)s municipaux. Plusieurs de ces commentaires sont faits par des personnes anonymes ou utilisant des pseudonymes.

Ce genre de diffamation anonyme cause des dommages à la fois pour la vie démocratique municipale, mais aussi pour la vie personnelle de ces personnes. Il est important de souligner que les élu(e)s et les employé(e)s municipaux ont le droit d’effectuer leurs tâches dans l’harmonie.

La Ville de Saint-Pie souligne que les messages publiés anonymement cachent souvent des objectifs autres que celui d’informer la communauté sur un enjeu public. Les dénonciations anonymes sont trop souvent des attaques personnelles blessantes visant des élu(e)s ou des employé(e)s de la Municipalité. Cela a un impact sur ces personnes et leur entourage immédiat tout en créant un climat de harcèlement et de désinformation qui est nuisible au bon fonctionnement de la Municipalité.

En effet, les gens qui lisent ces propos peuvent les considérer comme véridiques, ce qui entraîne la circulation de faussetés et augmente la confusion de la population. Les auteurs ne s’identifient pas parce qu’ils savent que ce qu’ils disent est faux ou parce que le faire à visage découvert permettrait au public de mettre en contexte leurs affirmations ou comprendre leur motivation.

La Ville de Saint-Pie veut rétablir les faits par le biais de communiqués ou capsules qui seront publiés sur les réseaux sociaux lorsque des projets seront annoncés.

Cette problématique n’est pas unique à notre ville. C’est pourquoi des modifications aux lois ont été faites afin de faciliter les recours contre le harcèlement anonyme et la diffamation envers les élu(e)s et les employé(e)s municipaux. Compte tenu de ces changements, des procédures judiciaires sont considérées. La situation a été signalée aux autorités compétentes et des démarches ont été entreprises pour identifier les auteurs des commentaires sur les réseaux sociaux.

Notre communauté doit faire le nécessaire pour permettre un débat public respectueux et exempt de harcèlement pour tous.

Les citoyen(ne)s ayant des questions, commentaires ou suggestions sont invité(e)s à assister aux séances du conseil municipal ou à envoyer un courriel à l'adresse suivante : elus@villest-pie.ca.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'hôtel de ville de Saint-Pie au 450 772-2488.

-30-

Source : Direction générale